

marches-securises.fr

PUBLICATION



## ÉTABLISSEMENT

Chartres Métropole (28)  
Place des Halles  
28019 Chartres cédex

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE**

SERVICES

**Section 1 : Identification de l'acheteur****Nom complet de l'acheteur :** Chartres Métropole (28)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20003318100013

**Code postal / Ville :** 28019 Chartres cédex**Groupement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** 24A012**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** Service marchés publics - Tél : +33 237234064 - Mail : [marches.publics@agglo-ville.chartres.fr](mailto:marches.publics@agglo-ville.chartres.fr)**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Lettre de candidature, formulaire DC1 ou document équivalent  
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Capacités techniques et professionnelles : Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé pour des opérations similaires à celle objet du présent marché dans les domaines suivants :

- Obligatoires : Génie civil et démolition / Gestion des Sites Potentiellement Pollués
- Souhaitées : Gestion des déchets de Construction et de Démolition

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

- Qualification OPQIBI : 0812 : Ingénierie des installations de traitement des nappes et des sols
- Qualification OPQIBI : 0902 : Maîtrise d'œuvre désamiantage
- Qualification OPQIBI : 1208 : Démolition des ouvrages

**Technique d'achat :** Sans objet**Date et heure limite de réception des plis :** Vendredi 28 juin 2024 - 15:00**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Critères d'attribution :** Les critères de sélection des offres sont indiqués à l'article 8.2 du règlement de la consultation.**Section 4 : Identification du marché****Intitulé du marché :** Affaire n°24A012 - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA DEMOLITION ET LA DEPOLLUTION DES TERRAINS DE SITES INDUSTRIELS ASAHI A CHARTRES**Classification CPV :** 71000000**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Affaire n°24A012 - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA DEMOLITION ET LA DEPOLLUTION DES TERRAINS DE SITES INDUSTRIELS ASAHI A CHARTRES

**Lieu principal d'exécution :** Unité 1 : 47 avenue d'Orléans - Unité 2 : 6bis rue Edmond Poillot 28000 CHARTRES

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Oui

Détails sur la visite : La visite sur site est obligatoire.

**Autres informations complémentaires :**

Visite sur site obligatoire : L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Aussi, des visites collectives seront organisées aux jours et heures suivants uniquement sur prise de rendez-vous :

- Jeudi 13 Juin 2024 de 9 heures à 12 heures - prise de rdv avant le 11/06
- Lundi 17 Juin 2024 de 14 heures à 17 heures - prise de rdv avant le 13/06
- Mardi 18 Juin 2024 de 9 heures à 12 heures - prise de rdv avant le 14/06

Les modalités de prise de rendez-vous et d'organisation des visites sont détaillées à l'article 6.2 du Règlement de la consultation.

Variantes : Aucune variante n'est autorisée.

Marché de prestations similaires : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Financement : ressources propres

Si avance : Obligation de fournir une garantie à première demande (ou caution personnelle et solidaire) pour recevoir l'avance forfaitaire de 10%.